



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Neuilly-sur-Seine, le 21 septembre 2020

FFP réussit le lancement de sa première émission obligataire américaine privée (US PP)

FFP annonce aujourd'hui avoir réussi le lancement de sa première émission obligataire sous forme de placement privé de type « US PP », d'un montant total de 150 M€ à échéance 10 ans (septembre 2030), assorti d'un coupon annuel fixe de 2,600 %.

Cet US PP, souscrit par un investisseur institutionnel américain de qualité, Barings, permettra à FFP d'allonger significativement la maturité moyenne de son endettement et de diversifier ses sources de financement. Le produit de ce financement sera affecté à la poursuite de sa stratégie d'investissement.

Commentant cet investissement, Bertrand Finet, Directeur Général de FFP, a déclaré : « ***Nous avons choisi de saisir cette opportunité attractive dans le contexte actuel. Ce nouveau financement, dont la maturité est alignée sur la durée de détention moyenne de nos actifs, nous permettra de renforcer notre liquidité et d'envisager de nouveaux investissements, tout en maintenant un niveau d'endettement mesuré.*** »

FFP a été conseillée par Degroof Petercam et White & Case pour cette opération.

A propos de FFP :

FFP est une société d'investissement cotée sur Euronext, détenue majoritairement par les Etablissements Peugeot Frères. Le groupe FFP est un des principaux actionnaires de Peugeot SA et mène une politique d'investissements minoritaires et de long terme. Le groupe FFP détient des participations dans des sociétés cotées (SEB, Safran, ORPEA, LISI ou SPIE), des sociétés non cotées (Tikehau Capital Advisors, Acteon ou Total-Eren), des co-investissements (IHS ou JAB Holding), dans des fonds de capital-investissement et dans l'immobilier (SIGNA Prime Selection ou Immobilière Dassault).

Le présent communiqué ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat des titres mentionnés dans les présentes dans une juridiction où une telle offre ou sollicitation est illégale. Des valeurs mobilières ne peuvent être vendues ou souscrites aux Etats-Unis qu'à la condition d'avoir fait l'objet d'un enregistrement au sens du Securities Act de 1933, tel qu'amendé (le « Securities Act »), ou de bénéficier d'une exemption d'enregistrement prévue par le Securities Act. Il n'y a pas d'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis ni de faire une offre au public aux Etats-Unis.

www.groupe-FFP.fr

Contact investisseurs

Sébastien Coquard +33 1 84 13 87 20
sebastien.coquard@groupe-FFP.fr

Contact presse

Vincent Deshayes +33 1 58 43 94 09
Vincent.deshayes@havas.com